



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2017

Date de convocation du conseil municipal : 06 avril 2017.

Présents : MMES Christiane JULLÈS, Michelle LOZANO, MM Benoit DEBOUT, Valéry PATIN, Julien JULLÈS, Corentin ROLAND, Éric VAGANAY. Patrice LARCHEVÊQUE . Hubert TETARD.

Absents et excusés : Jean-François HOUETTE (Pouvoir à Michelle LOZANO), Laurent LEDRU

Secrétaire de séance : Corentin ROLAND

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2017

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2017 est adopté à l'unanimité des présents.

2- Vote du Compte de Gestion 2016 Budget Général de la commune

Madame le Maire présente le compte de gestion communal 2016 du percepteur. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3- Vote du Compte Administratif 2016 Budget Général de la commune et affectation de résultat

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, Le Conseil Municipal a approuvé, le 12 avril 2017, le compte administratif 2016 de la commune, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé à fin 2016 d'un montant de 92 973.49 €.

Constatant que le dit compte administratif fait apparaître un déficit cumulé de la section d'investissement entraînant un besoin de financement s'élevant à 80 912.88€.

Considérant les besoins pour l'exercice 2017, les membres du conseil municipal décident sur proposition du maire :

- de reporter au Budget Primitif 2017, 80 912.88 au compte 001 investissement de dépenses,
- de reporter 5 104.49 € au compte 002 excédent de fonctionnement,
- d'affecter 87 869.00 € au compte 1068 investissement au Budget Primitif 2017.

4- Taux d'imposition des taxes directes locales 2017

| | Taux 2017 sans augmentation | Taux 2017 avec 1% d'augmentation |
|-------------|------------------------------------|---|
| TH | 24.22% | 24.46% |
| TFB | 23.98% | 24.21% |
| TFNB | 41.25% | 41.66% |
| CFE | 24,73% | 24,97 % |

5- Vote du Budget Primitif 2017 commune

Après délibération et à l'unanimité, le budget primitif 2017 de la commune est voté comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-------------------|-------------------|
| FONCTIONNEMENT | 372 774.00 | 774 003.72 |
| INVESTISSEMENT | 495 463.00 | 495 463.00 |

6- Vote du Compte de Gestion 2016 Budget Service des Eaux

Madame le Maire présente le compte de gestion 2016 du service des eaux de la commune. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7- Vote du compte administratif et affectation du résultat 2016 sur le Budget Primitif 2017 Service des Eaux

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, Le Conseil Municipal a approuvé, le 12 avril 2017, le compte administratif 2016 du service des eaux la commune, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé à fin 2016 d'un montant de 109 116.52€.

Constatant que le dit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 27 612.86 €.

Considérant les besoins pour l'exercice 2017, sur proposition du maire, les membres du conseil municipal décident :

- de reporter au Budget Primitif 2017, 27 612.86€ au compte 001 investissement de recettes,
- de reporter 109 116.52 € au compte 002 excédent de fonctionnement,

8- Vote du Budget Primitif 2017 Service des Eaux

Après délibération et à l'unanimité, le budget primitif 2017 du service des eaux est voté comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-------------------|-------------------|
| FONCTIONNEMENT | 171 949.00 | 171 949.00 |
| INVESTISSEMENT | 154 766.00 | 154 766.00 |

9- Choix de l'entreprise entretiens des espaces verts

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été proposé 5 devis d'entreprises à la commune, suite aux appels d'offres, concernant l'entretien des espaces verts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis annuel de l'entreprise LOISELEUR d'un montant de 20 562.06 € TTC.

10- Changement du système de facturation de l'eau

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la suppression du tarif forfaitaire de facturation de l'eau. La nouvelle facturation sera désormais appliquée dès le 1^{er} mètre cube d'eau.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

11- Questions diverses

Aucune question diverse

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h25.